



Date AGE, concomitante ou non avec date comptes de liquidation

Par Michel44

Bonjour

J'aimerais savoir si il y a une obligation légale de faire l'ÂGE de liquidation le même jour que la date de comptes de clôture de liquidation. Je comptais la faire 10 à 15 jours après. Selon ce que j'ai lu non mais ma formaliste me disait que ça pouvait être un motif de refus auprès du greffe, ce qui pour moi est un non sens mais le bon sens n'a pas toujours cours dans les obligations !!!

Merci d'avance pour la réponse.

Cordialement.

Michel

.

Par AGEorges

Bonsoir Michel 44,

non, le délai légal est de six mois.

Je ne vois pas que QUINZE jours après la clôture des comptes, pour tenir l'AGE final pose le moindre problème. C'est plutôt le contraire, si l'on va trop vite, le greffe peut rouscailler.

C'est un AVIS.